

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 14 octobre 2020

Le 14 octobre 2020 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Magali GIOVANNANGELI ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etait représentée Madame :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD

CT4/141020/3

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Adoption du budget supplémentaire 2020 du Budget Annexe Collecte et Traitement des Déchets des Territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues

Dans le cadre des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 57, le Budget Supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice précédent lors de l'approbation du Compte Administratif.

Il permet également de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires du Budget Primitif.

Dans l'objectif d'un budget unique dédié à la gestion des déchets de l'ensemble de la Métropole prévu à partir du 1er janvier 2021, l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la gestion des déchets des Territoire Marseille Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues ont été regroupées, depuis le 1er janvier 2020, au sein du budget historiquement dévolu au seul Territoire Marseille Provence.

Ainsi, ce budget représente une vision consolidée des activités de ces trois territoires en matière de gestion des déchets.

L'équilibre du Budget Supplémentaire de ce budget annexe s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	1 897 218,78 €	1 897 218,78 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	14 329 615,32 €	14 329 615,32 €

Le budget supplémentaire détaillé figure en annexe.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 018-7674/19/CM en date du 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 du budget annexe de la collecte et du traitement des déchets des Territoires Marseille Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues ;
- La délibération FBPA 020-8292/20/CM du 31 juillet 2020 approuvant la Décision Modificative n°1 pour 2020 du budget annexe de la collecte et du traitement des déchets des Territoires Marseille Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 13 octobre 2020,
- L'avis du Conseil de Territoire Aubagne Pays de l'Etoile du 14 octobre 2020
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 8 octobre 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont intégrés les restes à réaliser ainsi que les reprises de résultats 2019 du Budget Annexe de la Collecte et du Traitement des Déchets du Territoire Marseille Provence au Budget Supplémentaire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201022-CT4-141020-3-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

Article 2 :

Est adopté le Budget Supplémentaire 2020 du budget annexe Collecte et Traitement des Déchets des Territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues tel que présenté et annexé.

AVIS FAVORABLE

1 abstention : Magali GIOVANNANGELI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

